

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 02 AVRIL 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 02 avril à 20 heures, les membres du Conseil municipal légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Marcel JAEGER, Maire.

Etaient présents : Marcel JAEGER, Valérie GUILLOUX, Benoît VANDERMERSCH, Anne JAEGER, Martine MACE, Thomas MONGODIN, Sophie PIEDOUE, Eva VADCARD, Rémy RIVOAL

Procuration de Sophie-Elodie D'HOINE à Marcel JAEGER

**- COMPTE-RENDUS DES COMMISSIONS ET REUNIONS :**

Anne JAEGER rend compte de la dernière réunion du Syndicat intercommunal des transports en commun et de la gestion du gymnase de Bretteville-sur-Laize. Le syndicat intercommunal sera très probablement dissout fin décembre. Les communes extérieures qui en faisaient partie et qui justifiaient son maintien se désinscrivent, rendant obsolète son existence. Le passage à la compétence Région a multiplié les difficultés (interlocuteurs, coûts). La région gèrera les transports scolaires entre maison et établissement scolaire. La CDC gèrera les transports scolaires autres, réguliers (gymnase piscine) et occasionnels. La gestion du gymnase rejoindra une commission de la CDC. Par ailleurs, le personnel sera entièrement repris, sauf la secrétaire qui, cependant, devrait très rapidement retrouver un poste administratif.

Benoît VANDERMERSCH a participé à la commission d'aménagement des territoires. Il évoque des recours au tribunal administratif à propos du PLUI. D'autre part, ce qui concerne l'eau et l'assainissement transféré à la CDC.

Valérie GUILLOUX rend compte d'une réunion sur les zones d'accélération d'énergie renouvelable.

**- DELIBERATIONS**

**N° 2024/04/01 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 :**

Le Compte Administratif 2023 présenté par Monsieur le Maire étant en concordance avec le Compte de Gestion 2023 dressé par le receveur municipal, il a été approuvé à l'unanimité, exception faite de Monsieur le Maire qui a quitté la salle au moment de la discussion sur ce point conformément aux dispositions réglementaires et qui, de fait, s'est abstenu au vote.

**N° 2024/04/02 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 :**

Le Compte de Gestion 2023 dressé par le receveur municipal étant en concordance avec le Compte Administratif 2023 présenté par Monsieur le Maire, il a été approuvé à l'unanimité.

**N° 2024/04/03 : AFFECTATION DES RESULTATS :**

Après avoir entendu le compte administratif 2023 ce jour, statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2023, constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 544 059.28 €
- un déficit d'investissement de 7 282.18 €

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

Investissement Dépenses : C/ 001 Déficit d'investissement : 7 282.18 €  
Investissement Recettes : C/1068 Excédents de fonctionnement : 7 282.18 €  
Fonctionnement Recettes : C/ 002 Excédent antérieur reporté : 44 059.28 €

**N° 2024/03/04 : BUDGET PRIMITIF 2024 :**

Le Budget Primitif 2024 a été approuvé à l'unanimité. Il s'équilibre ainsi :

- Investissement dépenses : 322 482.18 €
- Investissement recettes : 322 482.18 €
- Fonctionnement dépenses : 660 503.37 €
- Fonctionnement recettes : 660 503.37 €

Il est approuvé à l'unanimité.

**N° 2024/03/05 : VOTE DES TAUX IMPOSITION 2024 :**

Le conseil municipal a fixé les taux d'imposition 2024 comme suit (reconduction des chiffres de l'année dernière) :

- Taxe d'habitation : 4.83 %.
- Taxe foncière (non bâti) : 18.57%.
- Taxe foncière (bâti) : 9.30 % + la part du Département 22.10 % = 31.40 %.

Ces taux sont approuvés à l'unanimité.

**- AUTRES QUESTIONS**

- Adressage : la règle est de remettre les numéros aux habitants en direct. Sinon, les plaques seront mises dans les boîtes aux lettres avec un courrier rappelant que les habitants doivent installer les numéros et mettre leur nom à l'entrée de leur habitation.

- A propos des travaux envisagés pour l'église, Monsieur le Maire doit rencontrer l'architecte Monsieur JACQUEMARD, pour le dépôt du dossier de demande d'autorisation de travaux sur un monument historique à la DRAC. Le montant a été réévalué pour tenir compte de demandes et suggestions complémentaires de la DRAC.

Tranche 1 : 336 091 € TTC

Tranche 2 : 265 531 € TTC

Tranche 3 : 299 117 € TTC

TOTAL : 900 739 € TTC

A quoi s'ajoutent les émoluments de l'architecte, de 70 000 € TTC pour lesquels une délibération avait été votée le 13 novembre 2023.

Le Conseil considère que ces chiffres excèdent les possibilités budgétaires de la commune. Il préfère donner la priorité à la réfection de la toiture de l'église et à la jointure avec le clocher, pour assurer la protection de l'édifice vis-à-vis de l'eau de pluie.

- L'adhésion à la Fondation du Patrimoine Normandie est de 100 euros à l'année. Le Conseil l'adopte à l'unanimité.

- Monsieur Jacques DE FERRON DU CHESNE n'a donné aucune suite au courrier adressé en recommandé. Il va être informé de l'engagement d'une procédure conduisant à un arrêté de mise en péril concernant la ferme du 1 rue du Prieuré.

Vu par le Maire de la commune de Cintheaux pour être affiché le 05 avril 2024 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

A Cintheaux, le 05 avril 2024

Le Maire  
Marcel JAEGER

  
